



La représentation-incarnation : idéaltype et configurations historiques

Yves Sintomer

► To cite this version:

Yves Sintomer. La représentation-incarnation : idéaltype et configurations historiques. Raisons politiques, 2018, N°72, pp.21 - 52. 10.3917/rai.072.0021 . hal-04516703

HAL Id: hal-04516703

<https://hal.science/hal-04516703>

Submitted on 29 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La représentation-incarnation : idéaltype et configurations historiques

Yves Sintomer

DANS **RAISONS POLITIQUES** 2018/4 (N° 72), PAGES 21 À 52
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 1291-1941

ISBN 9782724635515

DOI 10.3917/rai.072.0021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2018-4-page-21.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La représentation-incarnation : idéaltype et configurations historiques

Yves Sintomer

L'élection d'Emmanuel Macron a pu sembler faire vaciller certains rituels solidement installés¹. « Maintenant, vous incarnez la France » : Telle était la formule traditionnelle avec laquelle le Président du Conseil constitutionnel signifiait au Président de la République nouvellement élu son entrée en fonction. Le 14 mai 2017, Laurent Fabius se permit des écarts par rapport au protocole, rendant plus indirecte la référence à une représentation de type incarnation, mais Emmanuel Macron se chargea dans les semaines qui suivirent de faire rentrer les choses dans l'ordre. Le président « jupitérien » entendait bien incarner la France². Cette forme singulière de prétention à la représentation – ce *representative claim*, pour reprendre l'expression de Michael Saward³ – est-elle seulement l'un des témoignages de l'exceptionnalisme français, de sa « monarchie républicaine » et d'une survivance d'un passé pré-républicain ? À n'en pas douter, la façon dont les présidents de la République ont depuis 1958 prétendu représenter la nation a quelque chose de singulier, réunissant en eux le pouvoir gouvernemental effectif et l'incarnation symbolique de la communauté politique, et ce sans les contrepoids que des systèmes présidentiels comme celui des États-Unis peuvent opposer au président et à son administration.

Cependant, des prétentions à l'incarnation s'élèvent régulièrement dans des dynamiques politiques et des contextes fort divers. « *We the people* » (Préambule de la Constitution états-unienne), « *Wir sind das Volk* » (slogan des manifestants est-allemands lors des mobilisations qui

1 - Cet article a été rédigé dans le cadre du Nuffield College, Université d'Oxford, et de la Maison Française d'Oxford. Il a bénéficié du Programme ANR-DFG CLAIMS. Je remercie Paula Diehl, Samuel Hayat, Jianyu He, Thomas Heberer, Hasso Hofmann, Jane Mansbridge, Alessandro Mulieri, Corinne Péneau, Barbara Stollberg-Rilinger, Anna Shpakovskaya et Yunyun Zhou pour les discussions qui ont rendu possible sa maturation.

2 - Bastien Bonnefous et Solenn de Royer, « Macron sur la voie royale », *Le Monde*, 6-7 mai 2017, p. 20-21.

3 - Michael Saward, *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010 ; Virginie Dutoya et Samuel Hayat, « Prétendre représenter. La construction sociale de la représentation politique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 1, 2016, p. 7-25.

entraînèrent la chute du mur), « L'État c'est moi » (attribué à Louis XIV), « La voix des travailleurs » (nom fréquemment repris par les journaux et organisations ouvrières et socialistes), « *I am the 99 %* » (slogan d'Occupy Wall Street), « Je suis le peuple » (chanson de la grande artiste égyptienne Oum Kalthoum), « Nous sommes la nature » (slogan de la « zone à défendre » (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes), « *We, the representatives of civil society* » (proclamation de militants écologistes de la « société civile internationale⁴ »), « La République, c'est moi ! (...) Je suis plus que Jean-Luc Mélenchon, je suis 7 millions de personnes⁵ ! » : les formulations pourraient s'égrainer à l'infini. Certaines déclarations sont parfois saisissantes. Après l'élection de Donald Trump, la Women's March du 21 janvier 2017 constitua numériquement le plus important mouvement de protestation de l'histoire politique du pays. L'actrice et militante America Ferrera, née à Los Angeles d'une famille d'origine hondurienne, fut la première oratrice à prendre la parole à l'immense rassemblement de Washington. Elle déclara : « C'est un moment déchirant pour qui est à la fois femme et immigrée dans ce pays (...) Notre dignité, notre personnalité et nos droits sont attaqués, et un programme de haine et de division a pris le pouvoir hier (...) Mais le Président n'est pas l'Amérique. Son gouvernement n'est pas l'Amérique. *Nous* sommes l'Amérique. Et nous sommes là pour rester⁶. »

Comment analyser ces paroles, ritualisées au plus haut sommet de l'État ou émises dans le cadre de mouvements sociaux et politiques ? S'agit-il seulement de coïncidences dans l'usage des mots ? Est-il possible de dégager un socle commun à ces prétentions à la représentation ? Si tel est le cas, quand a-t-il été constitué ? Comment comparer ces déclarations avec des formules comme : « j'ai été élu », « nous sommes délégués », « nous sommes mandatés » ? Le but de cet article sera de mener une enquête historique et théorique pour répondre à ces questions. Je soutiendrai que la généalogie des prétentions à une représentation qui passe par l'incarnation de la communauté politique dans une personne ou un groupe remonte en Occident au Moyen Âge, voire aux débuts de la chrétienté. Dans une optique néo-wébérienne, la méthode idéaltypique permet une reconstruction méthodologique qui donne des points cardinaux permettant de mieux comprendre la mosaïque de l'histoire en épurant certains traits présents dans la réalité empirique. Les historiens des idées visent généralement à préciser la spécificité d'une conception historique et les connexions qui relient dans le temps ou l'espace certaines problématiques, tandis que les philosophes creusent habituellement les raffinements conceptuels de grands auteurs ou de questions classiques. Mon approche sera ici différente. Je présenterai cinq configurations historiques circonscrites, un peu à la manière

4 - Disponible sur Internet (<http://www.civicus.org/icsw/documents/Declaration-on-Climate-Induced-Displacement.pdf>).

5 - Propos de Jean-Luc Mélenchon lors d'une perquisition du siège de La France insoumise par la police, *Le Monde*, 18 octobre 2018.

6 - America Ferrera, Discours de la Woman's March, Washington D. C., 21 janvier 2017, notre traduction.

d'un Mannheim analysant le conservatisme moderne⁷ : la représentation de type *trustee* de la théorie politique anglo-américaine et la *repraesentatio identitatis* médiévale (section un), la *Repräsentation* de la théorie politique allemande (section deux), la représentation populiste et la représentation libertaire (section trois), mais mon objectif global sera de construire à partir d'elles un idéaltype de la représentation-incarnation qui puisse servir une sociologie comparative et transhistorique⁸.

La représentation-incarnation consiste en un rapport dans lequel une personne (ou un groupe) s'exprime et le cas échéant prend des décisions contraignantes au nom d'une entité représentée. Lorsque la relation est exprimée dans le cadre du droit, représentant et représentés constituent une même personne juridique. Dans sa forme pure, contrairement à la représentation-mandat, la représentation-incarnation ne repose cependant pas sur une volonté explicite et un mandat donné par l'entité représentée, à laquelle la représentante aurait à rendre formellement des comptes. L'entité représentante tend à être identifiée à l'entité représentée qu'elle prétend incarner. La relation contribue à la constitution de cette dernière, à travers des symboles, une mise en scène de la personne représentante et le cas échéant la constitution d'institutions ou d'organisations formelles. Cette relation repose normalement sur une prétention à la représentation, effectuée publiquement et adressée à des entités qui peuvent être très diverses et ne se réduisent pas *a priori* au seul groupe représenté. Cette prétention peut ou non être couronnée de succès. Elle peut ou non inciter les représentés à participer à l'acte de représentation, et peut ou non augmenter leur pouvoir d'agir. Comme tout modèle idéaltypique, la représentation-incarnation doit généralement être articulée à d'autres modèles pour analyser les situations concrètes. Il faut en particulier la combiner avec la représentation-mandat pour comprendre les démocraties représentatives contemporaines.

Ma démonstration procédera en trois temps. Partant d'un argument d'Edmund Burke, je montrerai en quoi sa défense de ce que la théorie politique anglaise nomme la représentation électorale de type *trustee* et de ce que la théorie politique allemande appelle le « mandat libre » (*freies Mandat*), c'est-à-dire le mandat non impératif, ne saurait se comprendre sans la matrice que constitue la représentation-identité (*repraesentatio identitatis*) née dans le cadre des corporations médiévales. Le fait que les élus s'érigent en quasi-tuteurs des représentés et ne sont pas tenus par les volontés de ceux-ci s'explique pour une part décisive par le couplage de la représentation-mandat électorale avec la forme plus ancienne de la représentation-incarnation. Dans un second temps,

7 - Karl Mannheim, *La pensée conservatrice*, trad. fr. Jean-Luc Evard, Trocy-en-Multien, Éditions de la revue Conférence, 2009. Mannheim emploie quant à lui les termes « notions sociologiques-historiques » ou « complexes structurels mentaux » pour nommer ces configurations notionnelles.

8 - Pour une première élaboration sur ce thème et une discussion plus générale sur les sens de la représentation, je me permets de renvoyer à Yves Sintomer, « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, n° 50, mai 2013, p. 13-34.

j'étudierai comment la théorie allemande classique a pu justifier l'idée du mandat libre avec le couple conceptuel *Repräsentation/Vertretung*, et comment Schmitt développa cette dichotomie en proposant une réinterprétation autoritaire de la représentation-identité. Cette ligne conceptuelle ne constitue cependant que l'une des versions possibles de l'idéaltype de la représentation-incarnation et j'en proposerai brièvement une critique. Enfin, je montrerai l'intérêt heuristique de cet idéaltype en analysant la façon dont les théoriciens « populistes » mettent en avant le rôle des leaders incarnant un mouvement ou une communauté politique, en insistant dans une optique néo-schmittienne sur le rôle de démiurges des dirigeants charismatiques. Inversement, j'analyserai la manière dont une prétention à l'incarnation est à l'œuvre dans des mouvements sociaux qui émettent une critique radicale de la représentation et font l'éloge de la démocratie de base.

Représentation par des *trustees* et *repraesentatio identitatis*

Il est commun dans la théorie politique de langue anglaise d'opposer deux types de représentation. Le premier, dit *authoritative representation*, repose strictement sur l'autorisation que procure le mandat (*mandate*), et en particulier le mandat électoral. Il implique que les élus, pour être légitimes, suivent peu ou prou la volonté exprimée par leurs électeurs. Au-delà des élections, le raisonnement peut être étendu à diverses procédures où les représentants sont censés suivre les vœux de leur base (*constituency*). Le second type implique un représentant *trustee*, terme que l'on rend malaisément en français dans cette acception politique, et qui selon les usages peut renvoyer à un administrateur, une personne de confiance, voire à un tuteur : l'idée du *trustee* est assez proche de ce que le révolutionnaire français Barnave (1761-1793) exprimait lorsqu'il déclarait dans un discours le 31 août 1791 : « Le peuple est souverain ; mais, dans le gouvernement représentatif, ses représentants sont ses tuteurs, ses représentants peuvent seuls agir pour lui, parce que son propre intérêt est presque toujours attaché à des vérités politiques dont il ne peut avoir la connaissance nette et profonde⁹. »

Burke et la représentation-trustee : des élus tuteurs

Le *trustee* n'est pas lié par un mandat de type impératif, il bénéficie au contraire de ce que la théorie politique allemande appelle le mandat libre. Ce dernier terme n'est pas un oxymore dans la mesure où il combine le fait que les représentants sont élus, mais qu'ils ne sont pas tenus par la volonté de leur base et peuvent décider au nom de l'intérêt supérieur de la communauté politique dans son ensemble (la liberté est en l'occurrence celle des représentants). Le lien des *trustees* avec les électeurs tranche donc avec les formes de délégation à des avocats ou à des notaires qui caractérisent généralement le droit privé ;

9 - Cité par Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998, p. 52.

il se différencie aussi des modes de représentation qui, dans le droit public ou international, permettent à des ambassadeurs ou des délégués de prendre les décisions au nom de leurs pays ; dans ces cas, en effet, les représentants ne peuvent s'opposer à la volonté explicite des représentés. La formulation canonique de la représentation-*trustee* se trouve dans un texte de Burke aussi court que célèbre, le « Discours aux électeurs de Bristol, » datant de 1774, dans lequel le député déclare :

Le Parlement n'est pas un congrès d'ambassadeurs d'intérêts différents et hostiles (...) que chacun doit soutenir en tant que représentant et avocat contre les autres représentants et avocats, mais le Parlement est une assemblée délibérative d'une seule Nation, avec un seul intérêt, celui du tout, où ce ne sont pas les buts, les préjugés locaux qui doivent guider, mais le bien général (...) Vous choisissez un député c'est bien, mais lorsque vous l'avez choisi, il n'est plus député de Bristol, il est membre du Parlement ¹⁰.

Quatre ans auparavant, Burke avait utilisé explicitement le terme de *trustee*, venu du monde de l'entreprise capitaliste, en lui donnant un sens nouveau, spécifiquement politique : « La Chambre des communes ne tire pas son caractère représentatif propre du fait qu'elle dérive son pouvoir du peuple. Le Roi est le représentant du peuple, de même que les Lords ou que les juges. Ils sont tous des *trustees* pour le peuple, de même que les Communes, car aucun pouvoir n'est donné pour les seuls besoins de celui qui le détient ; et bien que le gouvernement soit une institution de l'Autorité divine, sa forme, de même que les personnes qui l'administrent, viennent du peuple ¹¹. » Lorsqu'éclate la Révolution française, il enfonce le clou : cette part du gouvernement que forme l'Assemblée « est le point de référence de tous les membres et districts de notre représentation. Il est le centre de notre unité. Ce gouvernement-référence est le *trustee* pour le tout, et non pour les parties. Il en va de même pour l'autre branche de notre parlement, je veux dire la Chambre des Lords. Avec nous, le Roi et les Lords constituent des garanties à la fois plurielles et unies pour l'égalité de chaque district, de chaque province, de chaque ville ¹². » C'est au nom de cette représentation-*trustee* que Burke écarte les critiques de l'extrême disproportion qui existe alors en Grande-Bretagne quant au nombre d'électeurs représentés par un député (certaines circonscriptions, dites *broken boroughs*, n'ont presque plus d'habitants mais conservent le droit d'envoyer un député à la chambre des Communes) : une fois élus, « c'est précisément cette inégalité

10 - Edmund Burke, « Speech to the electors of Bristol », 3 novembre 1774, in Edmund Burke, *Works* 2, 1889, cité in Michel Ganzin, « La théorie de la représentation de la nation anglaise : E. Burke », in Michel Ganzin et al., *Le concept de représentation dans la pensée politique. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, Mai 2002*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, p. 203.

11 - Edmund Burke, « Thoughts on the cause of the present discontents » (1770), in Edmund Burke, *The Works of the Right Honourable Edmund Burke*, Londres, Henry G. Bohn, 1854-56, vol. 1, p. 347-349, notre traduction.

12 - Edmund Burke, *Reflections on the Revolution in France* (1790), disponible sur Internet (<http://pinkmonkey.com/dl/library1/ref.pdf>), p. 162, notre traduction.

de la représentation (...) qui nous empêche de penser ou d'agir comme des membres de notre district¹³. »

L'idée que les questions générales ne peuvent être décidées par la base et que seuls les parlementaires peuvent en délibérer s'inscrit dans une tradition ancienne du Parlement anglais. Dès le 15^e siècle, il est considéré comme tout à fait légitime qu'un député se fasse l'avocat des intérêts particuliers de sa circonscription auprès du pouvoir central, mais il est entendu que sur les affaires globales du pays, il bénéficie d'un mandat libre¹⁴. Au reste, ces deux types d'activités (défendre des intérêts locaux ou catégoriels, discuter du bien commun) restent aujourd'hui encore des tâches clairement identifiées par la sociologie des parlementaires. À l'époque, l'argument de Burke vise ceux qui critiquent le fait que les représentants puissent en venir à dominer les représentés – on se souvient des mots célèbres de Rousseau, publiés en 1762 : « Le peuple anglais pense être libre, il se trompe fort : il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien¹⁵. » Burke est en revanche assez proche de Sieyès qui déclare : « Je sais qu'à force de distinctions d'une part, et de confusion de l'autre, on en est parvenu à considérer le vœu national comme s'il pouvait être autre chose que le vœu des représentants de la nation ; comme si la nation pouvait parler autrement que par ses représentants. Ici les faux principes deviennent extrêmement dangereux. Ils ne vont rien moins qu'à couper, qu'à morceler, qu'à déchirer la France en une infinité de petites démocraties qui ne s'uniroient ensuite que par les liens d'une confédération générale, à peu près comme les treize ou quatorze États-Unis d'Amérique se sont confédérés en une convention générale¹⁶. » Sieyès durcira encore sa conception par la suite, affirmant en l'an VIII : « Le peuple dans son activité politique n'est que dans la représentation nationale ; il ne fait corps que là¹⁷. » Pour exclure la colonisation du bien commun ou de l'intérêt général par les intérêts locaux et particuliers, il est impératif de renoncer au mandat impératif ou semi-impératif et de penser les représentants comme des *trustees*.

Au-delà de l'Angleterre de la fin du 18^e siècle, quelle était la conception de la représentation qui sous-tendait et sous-tend toujours le mandat libre dans la plupart des démocraties occidentales ? Les arguments ont varié selon les époques et les contextes nationaux. On a avancé que les meilleurs, les experts, les professionnels de la politique, les plus riches ou les plus éduqués sont les seuls à même de comprendre l'intérêt de la nation. A joué également l'idée des Lumières, présente chez Burke, selon laquelle une bonne délibération doit être précédée

13 - *Ibid.*

14 - Paul Seward, « Representation and parliament », in Massimo Faggioli et Alberto Melloni (dir.), *REPRÉSENTATIO. Mapping a Keyword for Churches and Governance*, Berlin, Lit Verlag, 2006, p. 135.

15 - Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, III, 15.

16 - Emmanuel Sieyès, « Dire sur la question du Veto royal » [7 septembre 1789], in Emmanuel Sieyès, *Écrits politiques*, Paris, EAC/Gordon and Breach, p. 234.

17 - Arch. Nat., 284 AP 5 [2], cité par Marcel Gauchet, *La révolution des pouvoirs. La souveraineté, le peuple et la représentation (1789-1799)*, Paris, Gallimard, 1995, p. 215.

d'un échange raisonné entre tous les points de vue, ce qui ne serait possible que dans l'enceinte parlementaire. De tels débats sont assez connus et ont nourri depuis plusieurs siècles les discussions entre les partisans du gouvernement représentatif et ceux d'une démocratie directe ou participative. Je voudrais cependant déplacer la question. Mon hypothèse est que le mandat libre ne saurait se comprendre sans un modèle de représentation qui plonge ses racines dans l'univers des corporations et des cités médiévales. Dans cette perspective, la nation, le peuple et l'intérêt général n'existent que s'ils sont incarnés par des représentants.

En Angleterre, l'idée que le Parlement incarne en un seul corps l'ensemble d'un pays divisé en une multiplicité d'entités s'était développée à partir du 15^e siècle, soit assez tardivement par rapport à l'Europe continentale¹⁸. Sa formulation la plus célèbre fut celle de Sir Thomas Smith au début des années 1560 : le Parlement « représente et a le pouvoir du corps entier du royaume, en en incluant à la fois la tête et le corps. Car tout Anglais est réputé y être présent, soit en personne, soit par procuration et représentants, quels que soient sa prééminence, son état, sa dignité, ou sa qualité, depuis le Prince (qu'il soit Roi ou Reine) jusqu'à la personne la plus humble d'Angleterre¹⁹. » Le vocabulaire de la procuration ne doit cependant pas être interprété avec son sens contemporain : à cette époque, la grande majorité des Anglais ne votaient pas pour désigner leurs élus et nombre de territoires n'avaient pas de représentant au Parlement. Au reste, les manières de désigner des parlementaires étaient très hétérogènes d'un endroit à l'autre et, jusqu'en 1760, une relative indifférence entoura la question des règles électorales et l'extrême inégalité entre les circonscriptions.

Lorsque le concept du *King-in-Parliament* ou *Queen-in-Parliament* devint instable avec le développement des tensions entre les parlementaires et le monarque sous les Stuarts, les premiers revendiquèrent de constituer à eux seuls l'incarnation du Royaume. Pour Henry Parker et ceux qui militaient contre la prédominance royale, le peuple devait être compris comme un corps politique unifié, une *universitas*. Cependant, c'était désormais au Parlement et à lui seul qu'il revenait d'en incarner l'unité, y compris, le cas échéant, contre la personne du Roi. Le Parlement, écrivaient-ils, « ne peut avoir d'intérêts différents de ceux du peuple représenté » puisqu'il « n'est en fait rien d'autre que le peuple lui-même artificiellement rassemblé »²⁰. « En vertu de la représentation », le Parlement est « le corps entier de l'État »²¹, il est « virtuellement le

18 - Cf. pour l'évolution assez différente de la France, Jacques Krynen, « De la représentation à la dépossession du roi : les parlementaires "prêtres de la justice" », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, t. 114, n° 1, 2002, p. 95-119.

19 - Thomas Smith, *De Republica Anglorum*, texte édité par Mary Deward, Cambridge, 1982, p. 79.

20 - Henry Parker, *Jus Populi*, Londres, 1644, p. 18-19, cité par Quentin Skinner, « Hobbes et la représentation », trad. fr. Christopher Hamel, *Raisons politiques*, n° 72, novembre 2018, p. 103.

21 - Henry Parker, *Observations upon some of his Majesties late Answers and Expresses*, Londres, 1642, p. 45, cité par Quentin Skinner, « Hobbes et la représentation », art. cité, p. 100.

royaume entier lui-même²² ». Cette identité fondait la souveraineté parlementaire et expliquait que pour Parker, le monarque n'avait qu'un pouvoir second, car délégué par le peuple-Parlement. Et le 4 janvier 1648, lorsque les Communes décidèrent de juger Charles I^{er} malgré l'opposition des Lords, elles poussèrent cette logique jusqu'au bout. Elles déclarèrent solennellement que « le Peuple sous Dieu est l'origine de tous les pouvoirs légitimes », mais ajoutèrent immédiatement que « les Communes d'Angleterre assemblées en Parlement, étant choisies par, et représentant le Peuple, constituent l'Autorité suprême de cette Nation », que ses résolutions ont en conséquence force de loi, et que « tout le Peuple de cette Nation y étant inclus, le consentement et la décision concordante du Roi et de la Chambre des Pairs ne sont pas requis²³ ». Implicitement, la déclaration impliquait les notions de souveraineté populaire et de souveraineté parlementaire et les fusionnaient en un seul principe.

Quentin Skinner a bien mis en valeur le fait que la théorie hobbesienne de la représentation s'édifia largement en réponse à celle de Parker et de ses partisans²⁴. On connaît les mots fameux de l'auteur du *Léviathan*, publié en 1651, trois ans après le procès du roi : « Les humains en multitude forment une personne *une* quand ils sont représentés par un seul homme ou une seule personne, en sorte que cela se fasse avec le consentement de chacun des individus particuliers de cette multitude. En effet, c'est l'*unité* du représentant, non l'*unité* du représenté, qui fait la personne *une*. Le représentant est le support de la personne et il n'est le support que d'une seule personne : l'*unité* dans une multitude ne peut s'entendre d'une autre manière²⁵. » Ce qu'il importe de noter dans le présent contexte, c'est que si Hobbes inversait l'opérateur de l'unité politique au profit du monarque, il partageait avec ses adversaires la thèse selon laquelle la communauté politique n'existait que par son incarnation dans la personne du ou des représentants. Même s'il ne défendait pas une vision aussi démiurgique de l'action du représentant, Parker défendait une absorption de l'autorité du peuple par les parlementaires tout aussi radicale que celle du monarque hobbesien. Il ne s'agissait pas à proprement parler d'un transfert d'autorité entre deux entités distinctes, mais d'une relation d'identité entre le peuple représenté et les parlementaires le représentant.

La représentation-identité : une pars pro toto

C'est une relation de ce type que le grand historien des idées Hasso Hofmann a proposé de nommer représentation-identité (*repraesentatio identitatis*)²⁶, en reprenant une notion utilisée par Jean de Ségovie (1395-1473)

22 - *Ibid.*, p. 102.

23 - John Rushworth, « Proceedings in parliament: January 1st — February 3rd 1648 », in *Historical Collections of Private Passages of State: Volume 7, 1647-48*, Londres, 1721, p. 1379-1431, cité in *British History Online*, dernier accès le 14 octobre 2018 (<http://www.british-history.ac.uk/rushworth-papers/vol7/pp1379-1431>).

24 - Quentin Skinner, « Hobbes et la représentation », art. cité, p. 89-123.

25 - Thomas Hobbes, *Leviathan*, 1, 16, trad. fr. Gérard Mairet, Paris, Gallimard, 2000.

26 - Hasso Hofmann, *Repräsentation. Studien zur Wort- und Begriffsgeschichte von der Antike bis ins 19. Jahrhundert*, Berlin, Duncker & Humblot, 2003 [1974] ; voir aussi Adalbert Podlech,

dans une perspective déjà creusée par Marsile de Padoue (1275-1342)²⁷. La notion de *repraesentatio identitatis* est largement utilisée par les historiens de la politique médiévale et moderne de langue allemande. Elle a constitué une matrice distincte de la représentation-mandat. Celle-ci, souvent rendue par le terme de *persona alicuius repraesentare*, fut inventée aux 13^e et 14^e siècles par les juristes médiévaux pour permettre de traiter certaines affaires à partir de deux entités juridiques principiellement distinctes, l'une bénéficiant explicitement du mandat de l'autre ; permettant de rendre juridiquement présent une personne ou un groupe physiquement absent, elle se développa dans plusieurs domaines, du droit privé à la diplomatie en passant par le droit canon et la politique²⁸.

De façon générale, et dans les deux variantes mentionnées, la notion de *repraesentatio* impliquait la création d'une personne juridique rassemblant représentants et représentés. Sur le plan politique, elle réinterprétait la doctrine médiévale selon laquelle « ce qui concerne tout le monde doit être approuvé par tous » (*quod omnes tangit ab omnibus approbetur*). Originellement, l'expression devait être prise au sens littéral : ceux qui n'avaient pas donné leur accord, parce qu'ils avaient voté contre ou qu'ils n'avaient pas participé au vote, n'étaient pas tenus par la décision prise. La *repraesentatio* introduisait une rupture en produisant une entité juridique abstraite qui englobait l'ensemble de la communauté dans la décision, les membres de celle-ci étant désormais légalement tenus d'obéir même lorsqu'ils n'avaient pas consenti individuellement à la mesure prise. Après bien des débats et des expérimentations, la représentation-mandat en vint à être conditionnée à une autorisation explicite de la majorité des votants. À l'inverse, la *repraesentatio identitatis* ne reposait pas sur un mandat donné, mais sur une identité proclamée entre représentants et représentés. Développée dans le contexte du droit des corporations et des communes médiévales, elle se déploya aussi dans l'Église avec le conciliarisme, en particulier lors du Grand Schisme d'Occident (1378-1417), et dans le Saint-Empire romain germanique avec le Collège des princes-électeurs (à partir du 13^e siècle). Elle permettait une action unifiée et prolongée dans le temps d'une entité politique qui, sans elle, n'aurait consisté qu'en une multiplicité de sujets.

Dans la représentation-identité, une partie est identifiée au tout, selon le motif de la synecdoque particularisante de la *pars pro toto*, où la partie vaut pour le tout²⁹. Dans cette mesure, l'entité politique globale agit par elle-même (*per se ipsum*) à travers sa partie, que ce soit dans le cas de la

« La représentation : une histoire du concept », trad. fr. Didier Renault, *Trivium. Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales — Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften*, n° 16 « La représentation politique », mai 2014, en ligne.

27 - Cf. Alessandro Mulieri, « La représentation-incarnation chez Marsile de Padoue », *Raisons politiques*, n° 72, novembre 2018, p. 71-88.

28 - Hasso Hofmann, *Repräsentation. Studien zur Wort...*, op. cit.

29 - Pour ne prendre qu'un exemple : lors des élections législatives de 2013, l'affiche électorale la plus remarquable représentait les mains d'Angela Merkel, posées sur son ventre, les deux

Commune et de son Conseil, de l'Église et de son concile, de l'Empire et du Collège des princes-électeurs, ou encore, plus tard, des royaumes ou de l'Empire avec les États généraux ou la Diète. On peut ainsi dire que « les états sont le territoire³⁰ », ou que, dans une certaine mesure, « dans des actions spécifiques, le conseil "est" la commune, et le concile l'Église³¹ ». Pour Jean de Ségovie, le Conseil d'une commune n'a pas une autorité moins grande que l'entité représentée, et il en va de même du Concile général de l'Église : le propre de la représentation-identité est précisément que le représentant et le représenté sont investis de la même autorité³². De la même manière, lorsque Lupold de Bebenburg (1297-1363) théorise le rôle du Collège des princes-électeurs de l'Empereur, il insiste sur le fait que l'élection ne concerne pas les électeurs comme des individus, mais comme « corporation³³ de tous les princes et du peuple (*ut ad universitatem omnium principum et populi*)³⁴ ». La décision des représentants est contraignante pour l'entité représentée car ils incarnent celle-ci dans son ensemble, l'organe collégial permettant l'unité corporative du peuple tout entier. C'est en ce sens que le Collège des princes-électeurs peut agir « à la place et avec l'autorité de la corporation des princes et du peuple (*vice et auctoritate universitatis principum et populi*)³⁵ ». Le lien de la corporation (*universitas*) aux représentants n'est cependant aucunement de l'ordre du mandat ou des élections, mais bien, là encore, de la *pars pro toto*. Cela est particulièrement frappant dans le cas de certaines communes médiévales italiennes où les différents groupes statutaires composant la Commune (Arts, quartiers, etc.) se voient reconnus le droit d'avoir des représentants issus de leur sein dans les instances de celle-ci, mais pas de les nommer eux-mêmes : la représentation descriptive qui est à l'œuvre permet de composer une partie qui incarne légitimement le tout, mais n'implique pas de demander à des groupes préexistants de faire acte de volonté en élisant leurs mandataires. Les élections ne sont alors qu'un moyen parmi d'autres pour atteindre cet objectif.

pouces dessinant avec les autres doigts une sorte de carré vide : cette position était si caractéristique de la chancellerie allemande qu'elle était connue de tous les électeurs et que ceux-ci pouvaient instantanément reconnaître une affiche en faveur de celle-ci à partir de cette partie que représentaient les mains.

30 - Otto Brunner, *Land und Herrschaft. Grundfragen der territorialen Verfassungsgeschichte Südostdeutschlands im Mittelalter*, Vienne 1939, cité par Barbara Stollberg-Rilinger, « Tuteurs sans mandat. Jusqu'à quel point les états territoriaux (*Landstände*) allemands représentaient-ils le peuple ? », *Raisons politiques*, n° 72, novembre 2018, p. 125-136.

31 - Hasso Hofmann, *Repräsentation. Studien zur Wort..., op. cit.*, p. 213.

32 - « *Non recta esset repraesentatio, si eadem in repraesentante et repraesentato non esset auctoritas* », cité in Hasso Hofmann, « Der Spätmittelalterliche Rechtsbegriff der Repräsentation in Reich und Kirche », in Hedda Ragotzky et Horst Wenzel (dir.), *Höfische Repräsentation. Das Zeremoniell und die Zeichen*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1990, p. 536.

33 - Dans ce contexte, j'ai choisi de traduire le terme d'*universitas* par celui de « corporation ».

34 - Hasso Hofmann, « Der Spätmittelalterliche Rechtsbegriff der Repräsentation in Reich und Kirche », art. cité, p. 531.

35 - *Ibid.*

Elles sont généralement combinées avec d'autres procédures, et notamment avec le tirage au sort³⁶.

Les régimes politiques républicains modernes ont constitué une rupture avec les assemblées des états et les parlements de la période précédente³⁷. Ils ont bouleversé les procédures et les rituels établis. Pour les *insiders*, ils ont constitutionnalisé des droits individuels et collectifs, ont institutionnalisé un idéal de représentation des individus plutôt que des groupes sociaux ou de statut, ont mis en avant le principe de souveraineté populaire, et ont fait reposer de façon décisive la légitimité des représentants sur leur élection par les représentés. Cependant, ils sont loin d'avoir fait table rase du passé, couplant dans maintes variantes la représentation-mandat électoral avec la matrice médiévale de la représentation-identité. Les représentants légitimes sont élus et permettent à la communauté politique d'exister en tant qu'entité légale capable d'agir et de décider dans la durée. Mais s'ils peuvent prétendre s'ériger au-dessus de toutes les manifestations empiriques de la communauté politique, bénéficier d'un monopole de définition de l'intérêt général ou du bien commun et, du coup, d'un mandat libre, si, donc, ils s'érigent en *trustees*, c'est parce qu'ils prétendent être les seuls à incarner une communauté politique dont ils sont supposés être la meilleure part. On retrouve les échos de la *repraesentatio identitatis*, des parlementaristes anglais du 17^e et de Burke lorsque le républicain français Félix Pyat proclame en octobre 1848 : « Dans une République, il n'y a plus qu'un droit, le droit du peuple, qu'un roi, le peuple même représenté par une Assemblée élue, l'Assemblée nationale. Cette Assemblée doit donc être souveraine comme le peuple qu'elle représente : elle résume tous les pouvoirs, elle règne et gouverne par la grâce du peuple, elle est absolue comme l'ancienne monarchie, et peut dire aussi : l'État c'est moi, seulement elle le dit avec le droit, parce qu'elle le dit au nom du peuple³⁸. » Même les U.S.A., caractérisés par un système de *checks and balances* plus développé qu'en France et par une prégnance de la représentation des intérêts typique du libéralisme classique, n'échappent pas à ces croisements de la représentation-incarnation avec la représentation-mandat. Pensons par exemple à l'expression la plus célèbre de l'histoire constitutionnelle états-unienne, « *We the people* », qui figure dans le préambule de la Constitution : « Nous, le Peuple des États-Unis, en vue de former une Union plus parfaite, d'établir la justice, de faire régner la paix intérieure, de pourvoir à la défense commune, de développer le bien-être général et d'assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à notre postérité, nous décrétons et établissons cette Constitution pour les États-Unis

36 - Hagen Keller, « Formes électorales et conception de la communauté dans les communes italiennes (12^e-14^e siècle) », trad. fr. Didier Renault et Yves Sintomer, *Revue française de science politique*, vol. 64, n° 6, 2014, p. 1083-1107.

37 - Olivier Christin, *Vox populi. Une histoire du vote avant le suffrage universel*, Paris, Seuil, 2014.

38 - *Compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale*, vol. 4, Paris, Imprimerie de l'Assemblée nationale, 1850, p. 651, cité par Samuel Hayat, « Incarner le peuple souverain : les usages de la représentation-incarnation sous la Seconde République », *Raisons politiques*, n° 72, novembre 2018, p. 137-164.

d'Amérique. » La formule identifie les représentants rassemblés et le peuple des États-Unis d'Amérique, ce qui se justifie dans la mesure où ce dernier se voit constitué par l'acte même de la déclaration constitutionnelle – auparavant, il n'existait que des colonies confédérées, pas de peuple américain. Et lorsque, selon la coutume, un portrait officiel du Président Obama est peint vers la fin de son mandat, ce dernier raconte que l'artiste, M. Kehinde Willey, voulait le faire poser entouré de perdrix, avec des sceptres et des trônes, voire monté sur un cheval, et qu'il avait dû lui expliquer : « j'ai eu assez de problèmes politiques comme cela pour que vous ne me fassiez pas ressembler à Napoléon³⁹ ».

La Représentation selon Carl Schmitt : une vision démiurgique de l'incarnation

C'est vers la théorie politique allemande de la fin du 19^e siècle et de la République de Weimar qu'il faut se tourner pour comprendre pleinement l'idée de l'élu-tuteur et du mandat libre, car elle a sur ce point proposé des raffinements conceptuels sans équivalent dans d'autres aires linguistiques. Elle a reformulé la vieille dichotomie représentation-identité/représentation-mandat en jouant sur les deux mots qui, en langue allemande, peuvent rendre le terme « représentation » : la *Repräsentation* d'une part, la *Vertretung* (ou *Stellvertretung*) d'autre part⁴⁰. Cette tradition théorique, qu'il serait trop long d'analyser ici dans toute sa complexité, présente l'avantage de se polariser sur la *Repräsentation*, une modalité de représentation-incarnation qui peut dans une certaine mesure être comparée au *trustee*⁴¹.

Repräsentation vs. Vertretung

La réflexion sur la *Repräsentation* est commune à plusieurs courants de la tradition théorique allemande. Jusque fort avant dans le 19^e siècle, s'opposant aux interprétations libérales (la représentation des intérêts des groupes et individus de la société civile) comme aux interprétations républicaines-révolutionnaires (la représentation comme expression de la souveraineté populaire), les partisans du monarque placent en celui-ci le lieu de la souveraineté. C'est ainsi que le grand juriste Friedrich Julius Stahl (1802-1861), théoricien de la monarchie constitutionnelle (en tant que distincte de la monarchie parlementaire), complexifie les vieilles théories selon lesquelles les assemblées des états ne font que représenter (*vertreten*) les intérêts particuliers des différents groupes du

39 - Barack Obama cité in Robin Pogrebin, « Obama portrait artists merged the everyday and the extraordinary », *New York Times*, 12 février 2018.

40 - Les deux mots ont ici une précision conceptuelle qui est moins clairement perceptible dans la langue allemande ordinaire, marquée depuis le 19^e siècle par l'influence du libéralisme et du républicanisme.

41 - Les élaborations anglo-américaines sur la représentation de type *trustee* ou celles, plus récentes, sur les représentants autoproclamés (Laura Montanaro, « The democratic legitimacy of self-appointed representatives », *The Journal of Politics*, vol. 74, n° 4, 2012, p. 1094-1107) sont cependant assez sommaires au regard des théories de la *Repräsentation*.

royaume tandis que le souverain constitue l'unique instance de représentation proprement politique (*Repräsentation*). Stahl propose pour cela un concept dualiste de représentation. D'un côté, « [l]a souveraineté, conférée à l'État ici-bas au nom de Dieu, est représentée et concentrée, puisqu'elle doit être personnelle, dans le roi. » Celui-ci représente (*repräsentiert*) donc l'État. De l'autre, le monarque « ne peut régner contre la loi, il ne peut régner sans la médiation de fonctionnaires, il ne peut régner sans représentation du peuple (*Volksvertretung*). » À son tour, celle-ci, sans découler d'une inexistante souveraineté populaire, n'en est pas moins l'incarnation d'un acteur, le peuple, qui constitue l'un des éléments légitimes du système constitutionnel. La composition de cette représentation passe par un système fortement censitaire : « la réunion des élus (de l'élite) de tous les états [est] l'authentique et pure représentation (*Darstellung – Repräsentation*) du peuple dans toute son essence, selon tous ses droits, intérêts et capacités, les témoins véritables d'une reconnaissance de la vie nationale, et (...) en même temps la concentration du peuple en un objet agissant, apte à se comprendre lui-même et à décider consciemment, et donc maître de lui-même⁴² ».

D'autres courants conçoivent l'État lui-même comme l'instance centrale de représentation (*Repräsentation*), mobilisant des théories organicistes de la société ou une théorie de la fonction (*Amt*) : c'est à travers celle-ci que le fonctionnaire représente, et non à travers un mandat électoral⁴³. C'est cependant chez Carl Schmitt que la conceptualisation de la dichotomie *Repräsentation* vs. *Vertretung* est la plus aboutie, en particulier dans sa *Théorie de la Constitution*⁴⁴. La *Repräsentation* est la représentation proprement politique, elle s'attache à l'« unité politique comme totalité », en l'incarnant dans un individu ou un groupe, elle permet de définir ce que la tradition française appelle l'intérêt général, et elle implique des valeurs qui transcendent la sociabilité ordinaire. La *Vertretung*, quant à elle, n'est que la représentation des intérêts privés ou particuliers, une représentation-mandat qui induit multiplicité et fragmentation ; elle se base sur un mandat impératif ou semi-impératif et peut s'effectuer en secret ; elle demeure donc pour toutes ces raisons pré-politique. La *Repräsentation* n'est pas en soi incompatible avec le parlementarisme, à condition cependant de souligner que le parlement doit être souverain et que loin de signifier une dynamique démocratique, il permet la domination des représentants sur les représentés. Si la *Repräsentation* a une telle prééminence, c'est qu'elle « est (...) quelque chose d'existantiel ». Elle n'est pas seulement une procédure, car elle fait advenir à l'existence une entité qui n'existerait pas sans elle. « Comme le dit Hobbes,

42 - Friedrich Julius Stahl, *Die philosophie des Rechtes nach geschichtlicher Ansicht*, Heidelberg, J. C. B. Mohr, 1830-1837, vol. 2, t. 2, p. 73, 89 et 318, cité par Adalbert Podlech, « La représentation : une histoire du concept », art. cité, p. 20.

43 - Dans une perspective assez proche, le Code de procédure civile français (article 454) précise que la justice est rendue « au nom du peuple français ».

44 - Olivier Beaud, « *Repräsentation* et *Stellvertretung* : sur une discussion de Carl Schmitt », *Droit*, vol. 6, 1987, p. 11-19.

l'État trouve "son unité dans la personne du souverain" ; "il est uni dans la personne du souverain". C'est la représentation (*Repräsentation*) qui crée l'unité, mais il s'agit toujours et uniquement de l'unité d'un peuple dans son état politique⁴⁵. »

Parce qu'elle est conçue comme permettant l'unité d'une communauté politique en l'incarnant dans une personne ou un groupe de personnes, la *Repräsentation* s'inscrit dans la lignée de la représentation-identité, tout en couplant celle-ci avec des notions modernes comme la souveraineté. Cependant, une torsion très forte est opérée dans cette réinterprétation, une torsion qualifiée par Hofmann de « baroque » car la référence qu'elle privilégie est le moment de la Contre-Réforme et de l'absolutisme⁴⁶. Trois dimensions méritent ici d'être soulignées : la représentation est pensée en termes essentialistes et est pensée comme théologie politique ; représentation-incarnation et représentation symbolique sont étroitement articulées ; enfin, la représentation est conçue comme nécessairement verticale et autoritaire.

Une conception essentialiste et théologico-politique

Tout d'abord, la *Repräsentation* est conceptualisée dans une perspective essentialiste⁴⁷. Il ne s'agit pas d'étudier les diverses formes de représentation ayant existé historiquement ou développées dans le monde contemporain, d'en analyser les combinaisons et, le cas échéant, de se livrer à une défense de formes plus légitimes que d'autres dans un contexte donné, mais bien de théoriser ce que serait la « vraie » représentation.

Or, celle-ci constitue une opération de visibilisation et de présentification d'entités théologico-politiques, directement lorsque des divinités sont censées légitimer le pouvoir, indirectement lorsque les concepts religieux sont convertis en entités séculières comme la nation : « La représentation (*Repräsentation*) signifie rendre visible et présent un être invisible à travers un être présent et visible. La dialectique du concept repose dans le fait que l'invisible est supposé absent tout en étant simultanément rendu présent⁴⁸. » Le catholicisme de la Contre-Réforme permettait de fonder la communauté politique sur des valeurs théocratiques et sur l'autorité de celui qui les incarnait sur terre⁴⁹. Calqué sur la figure du Dieu monothéiste tout-puissant, le monarque absolu constituait

45 - Carl Schmitt, *Théorie de la constitution*, trad. fr. Lilyane Deroche, Paris, PUF, 1993 [1928], chap. 16, p. 337-357, traduction modifiée.

46 - Hasso Hofmann, « Le concept de représentation : un problème allemand ? », trad. fr. Gaëtan Pégny, rév. Yves Sintomer, *Raisons politiques*, n° 50, mai 2013, p. 79-96.

47 - C'est également le cas pour la grande majorité de la théorie politique allemande, le titre de l'ouvrage majeur de Leibholz, *L'essence de la représentation*, étant révélateur (Gerhard Leibholz, *Das Wesen der Repräsentation*, Berlin/Leipzig, Walter de Gruyter, 1929, ouvrage plusieurs fois réédité et augmenté, désormais disponible sous le titre *Die Repräsentation in der Demokratie*, Berlin/New York, de Gruyter, 1973).

48 - Carl Schmitt, *Théorie de la constitution*, op. cit., p. 347, traduction modifiée.

49 - Carl Schmitt, *Römischer Katholizismus und politische Form*, Stuttgart, Klett-Cotta, 2008 [1923].

une figure qui représentait ces valeurs devant un public⁵⁰. Dans ses écrits les plus abstraits, Schmitt avance que les régimes modernes, en tant qu'ils sont politiques, n'ont fait que séculariser ce schéma. Cependant, la montée de l'individualisme libéral et de la représentation des intérêts privés tend à faire éclater la communauté politique. Parallèlement, le développement des partis de masse vide le parlement de son pouvoir et fractionne le lieu traditionnel de la représentation libérale. En conséquence, dans ses écrits plus politiques, Schmitt écrit que c'est par le recours à des valeurs transcendant la sphère des intérêts, par des réformes institutionnelles (comme celle qui instaurerait un pouvoir présidentiel fort, voir absolu, appuyé sur des mécanismes plébiscitaires) et par un combat existentiel contre un ennemi que la société contemporaine peut retrouver une unité véritablement politique⁵¹ – on comprend ainsi comment le catholicisme ultra-conservateur de Carl Schmitt put durant quelques années le porter à soutenir le régime hitlérien.

Cette thèse constitue une appropriation sélective de la *repraesentatio identitatis*. Certes, le concile représentait à la fois la communauté active des croyants (*ecclesiam catholicam militantem repraesentans*) et le Christ (*repraesentatio Christi*), unis dans le « corps mystique » de l'Église⁵². Avec l'essor des monarques de droit divin ou absolus, cette dimension théologico-politique se développa pour des institutions mondaines⁵³. Plus tard, les conceptions républicaines de la nation développées à partir des révolutions du 18^e siècle contre les monarques empruntèrent davantage à ceux-ci qu'aux conceptions plus prosaïques des républicains florentins. L'inscription d'un Sieyès dans une ligne de pensée théologico-politique fait par exemple peu de doutes⁵⁴, et la façon dont sa défense de la souveraineté nationale fut opposée à celle de la souveraineté populaire par Carré de Malberg en constitue l'une des manifestations⁵⁵. Cependant, dans le cadre des communes et corporations médiévales et renaissantes, en particulier dans une Italie dont la vie civique était largement sécularisée, il n'y avait rien de comparable à cette représentation politique d'une transcendance. Si la représentation-identité pouvait y être conçue comme théologico-politique dans un sens généalogique (la sécularisation d'un concept, la *repraesentatio*, d'origine théologique), elle ne l'était pas dans le second sens schmittien, impliquant une référence active à une entité métaphysique⁵⁶. On peut d'ailleurs reprendre librement la

50 - Dans cette veine, Schmitt affirme que « l'opinion publique est la forme moderne de l'acclamation. » (*ibid.*, p. 385). Cf. aussi Giorgio Agamben, *Le règne et la gloire. Homo sacer*, II, 2, Paris, Seuil, 2008, p. 266 et suiv., 377 et suiv.

51 - Carl Schmitt, *La notion du politique — Théorie du partisan*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

52 - Giuseppe Ruggieri, « Alcune considerazioni teologiche sulla *repraesentatio Christi* », in Massimo Faggioli et Alberto Melloni (dir.), *REPRÆSENTATIO...*, *op. cit.*, p. 175-193.

53 - Ernst Kantorowicz, *Les Deux corps du roi*, Paris, Gallimard, 1989.

54 - Marcel Gauchet, *La révolution des pouvoirs*, *op. cit.*

55 - Raymond Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Paris, Dalloz, 2004 [1921-1922].

56 - Alessandro Mulieri, « Representation as a political-theological concept: A critique of Carl Schmitt », *Philosophy and Social Criticism*, vol. 44, n° 5, juin 2018, p. 507-527.

conceptualisation proposée par Paula Diehl pour différencier deux versions de l'incarnation, l'une théologique et l'autre séculière⁵⁷. L'anglais comme l'allemand ont deux termes par lesquels il est possible de traduire l'incarnation : le premier est lié à la notion religieuse (*incarnation*, *Inkarnation*), l'autre est générique (*embodiment*, *Verkörperung*). Le chinois va plus loin dans les nuances en distinguant l'incarnation chrétienne (*dàochéng ròushēn* 道成肉身), l'incarnation bouddhiste (*zhuǎnshì* 轉世) et un terme séculier et générique d'incarnation (*huà shēn* 化身). Cette pluralité des termes permet d'exprimer comment l'incarnation politique, si elle a dans certains contextes été justifiée dans un cadre théologique chrétien, peut être pensée de façon séculière : la *Verkörperung*, l'*embodiment* et la *huà shēn* n'ont pas nécessairement le sens de l'*Inkarnation*, de l'*incarnation* ou de la *dàochéng ròushēn*.

Représentation légale/politique, représentation symbolique/culturelle

Par ailleurs, la *Repräsentation* schmittienne articule de façon étroite représentation légale et représentation symbolique. Pour lui, toute représentation véritable implique à la fois une incarnation de l'unité politique dans le représentant et un travail symbolique de présentation (*Darstellung*) de l'entité représentée devant un public : « Il n'y a donc pas d'État sans représentation (*Repräsentation*), parce qu'il n'y a pas d'État (*Staat*) sans forme étatique (*Staatsform*) et que la forme contient par nature la représentation (*Darstellung*) de l'unité politique. Dans tout État, il doit exister des personnes qui puissent dire : « L'État c'est nous. » C'est pourquoi, ajoute Schmitt, « il n'y a de représentation (*Repräsentation*) que dans l'espace public (*Sphäre der Öffentlichkeit*). Il n'y a pas de représentation qui pourrait advenir en secret et entre quatre yeux, pas de représentation qui serait une "affaire privée"⁵⁸. »

Avant même que ne soient forgées les deux notions juridiques de *repraesentatio identitatis* et de représentation-mandat, le terme latin de *repraesentatio* avait désigné dès le Bas Empire romain une production de symboles, d'images, de signes, de notions abstraites, mais aussi la présentation de personnes ou d'objets⁵⁹. Dans les zones linguistiques latines et néolatines, cet usage du terme de représentation a été et est toujours largement répandu dans la théologie, la philosophie, l'esthétique, mais aussi dans le monde politique. Il est cependant intéressant de noter que dans la majorité des langues, la représentation symbolique ou culturelle⁶⁰ s'énonce par des termes qui n'ont que peu ou pas à voir étymologiquement avec la représentation légale et la prise de parole politique.

57 - Paula Diehl, *Das Symbolische, das Imaginäre und die Demokratie. Eine Theorie politischer Repräsentation*, Baden-Baden, Nomos Verlag, 2015, en part. chap. 3 ; « Die repräsentative Funktion des Körpers in der Demokratie », in André Brodocz et al., *Die Verfassung des Politischen Festschrift für Hans Vorländer*, Wiesbaden, Springer VS, 2014, p. 121.

58 - Carl Schmitt, *Théorie de la constitution*, Paris, PUF, 1993 [1928], chap. 16, p. 337-357, traduction modifiée.

59 - Alan Watson, « *Repraesentatio* in classical Latin », in Massimo Faggioli et Alberto Melloni (dir.), *Repraesentatio...*, op. cit., p. 15-19.

60 - Faute d'un terme englobant plus, et en s'inspirant librement de Pierre Bourdieu (« La représentation politique », in Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard,

Langue	Représentation légale et prise de parole politique	Représentation symbolique/culturelle
Latin médiéval	<i>repraesentatio</i>	<i>repraesentatio</i>
Français	représentation	représentation
Anglais	<i>representation</i>	<i>representation</i>
Espagnol	<i>representación</i>	<i>representación</i>
Portugais	<i>representação</i>	<i>representação</i>
Italien	<i>rappresentanza</i>	<i>rappresentazione</i>
Allemand	<i>Vertretung, Repräsentation</i>	– <i>Repräsentation</i> (dans la théorie littéraire) – <i>Abbildung</i> (image) – <i>Vorstellung</i> (spectacle, image, idée) – <i>Darstellung</i> (représentation pour un public, présentation) – <i>Inszenierung</i> (mise en scène)
Chinois	Politique formelle – <i>dàibiǎo</i> 代表 (représenter) Politique informelle – <i>tì... shuō huà</i> 替... 说话 (représenter, dans le sens de parler au nom de...) – <i>tì... biǎo dá</i> 替... 表达 (représenter, dans le sens d'exprimer les sentiments de...) Droit privé (ex. : avocat) – <i>tì... biàn hù</i> 替... 辩护 (représenter...)	Concret – <i>biǎoyǎn</i> 表演 (représentation théâtrale, performance) – <i>huàxiàng</i> 画像 (portait) – <i>miáohuì</i> 描绘 (représentation littéraire ou graphique) Symbolique – <i>xiàngzhēng</i> 象征 (symboliser) – <i>chóng xiàn</i> 重现 (présenter, apparaître de nouveau littérature-cinéma)
Hindi	<i>pratinidhitv</i>	<i>murti, pradharsan</i>

Source : Élaboration de l'auteur

2001, p. 213-258], j'ai choisi de qualifier ces actes de représentation de symboliques/culturels, dans un sens très large et en faisant abstraction de toutes les différences qui peuvent exister entre un symbole entendu au sens strict, une icône, un rituel, une notion ou une mise en scène.

Lorsqu'il est thématiqué, le double sens de la représentation, légal et impliquant une prise de parole politique d'un côté, symbolique et culturel de l'autre, est suggestif en ce qu'il permet de penser le fait que toute prétention légale à la représentation implique la production de symboles, d'images, de rituels et d'idées de l'entité représentée (l'inverse n'étant cependant pas vrai). Dans certains contextes au moins, ces deux volets étaient explicitement conjugués. Ainsi, la prétention des conciles chrétiens de représenter légalement l'ensemble de l'Église était justifiée par le fait que la diversité de celle-ci étant présente dans le concile, ce dernier en offrait une image appropriée ; dans cette mesure, il pouvait décider de la juste interprétation de la parole divine, c'est-à-dire de la vérité. Le Christ était ainsi représenté politiquement et symboliquement dans le concile⁶¹. De la même manière, les parlementaristes anglais du 17^e siècle soutenaient la prétention du Parlement à n'être rien d'autre que le Royaume ou le peuple tout entier parce qu'il en offrait une image ou un portrait exact⁶². De même, pour Burke la spécificité des Communes n'était pas que son pouvoir venait du peuple : « La vertu, l'esprit, l'essence de la Chambre des Communes réside dans le fait qu'elle est l'image exacte des sentiments de la nation⁶³. »

La notion de *Repräsentation* est sur ce plan novatrice. Elle justifie conceptuellement le lien entre ces deux dimensions de la représentation, exprimées dans l'allemand ordinaire par des mots distincts. Par ailleurs, elle insiste sur le caractère performatif de cette double représentation, légale et symbolique, dans la constitution de la communauté politique⁶⁴. À l'inverse, la représentation des intérêts privés (*Vertretung*) est censée laisser largement intacts ces derniers, qui lui préexistent, et peut s'effectuer dans les coulisses, l'action des lobbies étant sur ce plan paradigmatique⁶⁵. Certains théoriciens contemporains de langue allemande ont d'ailleurs détaché la *Repräsentation* de toute idée d'incarnation et en la renommant représentation symbolique (*symbolische repräsentation*)⁶⁶.

61 - Giuseppe Alberigo, « Concili e rappresentanza », in Massimo Faggioli et Alberto Melloni (dir.), *REPRÆSENTATIO...*, op. cit., p. 99-124.

62 - Henry Parker, *Observations upon some of his Majesties late Answers and Expresses*, op. cit., p. 15, 45, cité par Quentin Skinner, « Hobbes et la représentation », art. cité, p. 100.

63 - Edmund Burke, « Thoughts on the cause of the present discontents », art. cité.

64 - De ce point de vue, le récent « tournant constructiviste » de la théorie politique anglo-saxonne (Nadia Urbinati et Mark E. Warren, « The concept of representation in contemporary democracy », *The Annual Review of Political Science*, vol. 11, 2008, p. 387-412) redécouvre la lune en mettant en avant une problématique travaillée depuis longtemps par la théorie politique allemande et, plus récemment, par des auteurs comme Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, Pierre Rosanvallon, Ernesto Laclau ou Frank Ankersmit (*Political Representation*, Stanford, Stanford University Press, 2002).

65 - La politiste Debora Rezende de Almeida a cependant défendu de façon convaincante dans un manuscrit inédit l'idée que même la *Vertretung* contribue à constituer l'entité représentée.

66 - Gerhard Göhler, « La dimension affective de la démocratie. Réflexions sur la relation de la délibération et de la symbolique », *Raisons politiques*, trad. fr. Gaëtan Pégny, rév. Yves Sintomer, n° 50, mai 2013, p. 97-114 ; « La représentation politique dans la démocratie », *Trivium. Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales — Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften*, n° 16 « La représentation politique », mai 2014, en ligne ; Wolfgang Böckenförde, « Démocratie et représentation : pour une critique du débat contemporain », *Trivium* ; Eric Voegelin, *The New Science of Politics: An Introduction*, Chicago, University of Chicago Press, 1969 [1952].

La fonction unificatrice et performative de la *Repräsentation* est alors résorbée tout entière dans un symbolique irréductible à l'expression rationnelle des volontés ou à l'échange raisonnable des arguments. Sa dimension démocratique repose sur une combinaison : la *Vertretung* permet l'élection libre des représentants, tandis que la *Repräsentation* permet l'intégration sociale du groupe à travers des valeurs communes contenues dans des symboles ou des textes constitutionnels. La *Repräsentation* serait alors compatible avec la thèse de Claude Lefort sur la désincorporation du pouvoir dans les démocraties⁶⁷ : le pouvoir y serait devenu un lieu vide, et si son nécessaire exercice par des personnes dotées d'un corps y impliquerait une certaine incarnation, celle-ci serait source d'un phantasme permanent et dangereux d'unicité du pouvoir, et donc de subversion potentielle de la démocratie⁶⁸.

Une torsion autoritaire de la notion d'incarnation

Il est vrai que dans sa version schmittienne, la représentation politique véritable est pensée comme souveraine, au sens où elle repose sur une vision du monde unitaire produite par un acteur politique unifié et mise en scène devant un public à travers sa propre personne. La *Repräsentation* de Schmitt – et avec lui d'une bonne partie de la théorie politique allemande de l'époque de Weimar – prend ainsi un pli autoritaire qui ne caractérisait que certaines versions de la *repraesentatio identitatis*. Les partisans du Pape avançaient ainsi, contre le conciliarisme, que la représentation passe de façon privilégiée par une tête ayant vocation à diriger sans contrepoids le corps, voir à l'absorber sous elle⁶⁹. Une telle conception de l'incarnation fut reprise par les souverains absolus. La métaphore est particulièrement bien illustrée dans le fameux frontispice du *Léviathan*⁷⁰ et se retrouve dans des variantes républicaines. Sieyès, qui s'opposait vigoureusement au fait que le peuple puisse contester ses représentants, écrivait en l'an VIII : « Si le corps représentatif, au lieu d'être le corps de l'établissement public tout entier, n'est que la tête du peuple, le peuple sera donc un corps sans tête dès que vous le comparez à sa représentation. Que, de son côté, sera une tête sans corps ? Mais enfin, l'un avec l'autre sont un corps complet. Pouvez-vous dire alors qu'une partie du corps est supérieure à l'autre, ou que le peuple est seul souverain, et souverain de ses représentants qui ne sont représentants que du corps sans la tête, puisque c'est eux qui forment la tête⁷¹ ? » De telles prétentions renvoient à une conception que la théorie allemande a qualifiée de représentation-absorption⁷², que Marcel Gauchet appelle

67 - Claude Lefort, *Essais sur le politique, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1986.

68 - Paula Diehl, *Das Symbolische, das Imaginäre und die Demokratie*, op. cit.

69 - Hasso Hofmann, « Der Spätmittelalterliche Rechtsbegriff der Repräsentation », art. cité.

70 - Horst Bredekamp, *Stratégies visuelles de Thomas Hobbes : Le Léviathan, archétype de l'État moderne, illustration des œuvres et portraits*, trad. fr. Denise Modigliani, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2003.

71 - Arch. nat., 284 AP 5 (1), cité in Marcel Gauchet, *La révolution des pouvoirs*, op. cit., p. 216.

72 - Adalbert Podlech, « La représentation : une histoire du concept », art. cité.

« représentation absolue⁷³ » et que Samuel Hayat nomme « représentation exclusive⁷⁴ ».

Or, si les diètes territoriales et autres assemblées des états médiévaux et d'Ancien régime étaient loin de représenter un embryon de démocratie représentative telle que nous l'entendons aujourd'hui (dans la mesure où elles ne reposent pas sur un mandat venant d'en bas), elles étaient cependant ouvertes à une participation large. Celle-ci était encore plus forte dans le cadre des communes italiennes. À Florence, le Grand conseil créé pour incarner la ville après la chute des Médicis en 1492 comptait ainsi plusieurs milliers de membres et constituait le point culminant de la démocratisation sociale de la République florentine⁷⁵. Schmitt passe complètement sous silence cette histoire républicaine participative et se focalise de façon sélective sur les versions absolutistes de la représentation-identité. Chez lui, la *Repräsentation* fait plus que participer à la construction sociale de la réalité : le constructivisme se fait d'autant plus radical qu'il est lié à l'activité démiurgique du représentant. Par nature, celui-ci est indépendant de la communauté politique qu'il incarne : il lui préexiste, puisque celle-ci ne saurait exister indépendamment de lui. Le mandat libre ne fait que prendre acte de cette relation asymétrique, dans le cas où l'élection est la procédure qui permet de désigner le représentant en reconnaissant : l'élection n'est qu'une manière de reconnaître le charisme préalable du chef.

La torsion anti-égalitaire se note également dans la façon dont Schmitt réinterprète de façon tendancieuse la notion chrétienne de *repraesentatio Christi*⁷⁶. Dans les élaborations théologiques des premiers Chrétiens sur la représentation, à commencer par Tertullien (150 à 160-220), l'interprétation de la trinité divine n'est pas que le Fils représenterait un Père absent, une entité séparée dont il exécuterait les volontés, mais que le Père se représente dans le Christ, au sens où il est présence réelle qui se manifeste à travers lui. Les deux figures sont sur le plan le plus élevé réunies en un seul être à travers l'Incarnation : « le Père est dans le Fils et le Fils est dans le Père⁷⁷ ». La *repraesentatio Christi* se développe aussi dans la participation de la communauté des fidèles aux sacrements et en particulier dans l'eucharistie, où le Christ se fait – du moins dans la tradition catholique – présence réelle⁷⁸. Plus tard, elle contribue à légitimer les conciles comme représentation-identité du corps mystique qu'est

73 - Marcel Gauchet, *La révolution des pouvoirs*, op. cit., p. 60.

74 - Samuel Hayat, « La représentation inclusive », *Raisons politiques*, n° 50, mai 2013, p. 115-135.

75 - Jean-Louis Fournel, « Du *parlamento* au Grand Conseil florentin (1494-1530) : essai d'interprétation sur le passage de la représentation des citoyens d'une place publique à une salle fermée », in Samuel Hayat, Corinne Péneau, Yves Sintomer (dir.), *La représentation avant le gouvernement représentatif*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019 (à paraître).

76 - Giuseppe Ruggieri, « Alcune considerazioni teologiche sulla *repraesentatio Christi* », art. cité, p. 192-193 ; Alessandro Mulieri, « Representation as a political-theological concept... », art. cité.

77 - Tertullien, *Adversus Praxean*, chap. 24, cité par Alessandro Mulieri, « Representation as a political-theological concept... », art. cité, p. 516.

78 - Joseph Moingt, *L'homme qui venait de Dieu*, Paris, Cerf, 1993.

l'Église⁷⁹. De façon spécifique, la prétention à la représentation est légitime pour autant qu'elle se fonde sur le consensus au moins proclamé des présents, car c'est lui qui constitue un signe de la présence réelle du Saint-Esprit dans l'assemblée⁸⁰. Cette nécessité de la concorde se retrouve dans la participation consensuelle des Chrétiens à la communion, qui ne saurait se résumer à un rapport d'obéissance. Ce n'est qu'avec la Réforme grégorienne, puis avec la lutte de la Papauté contre le Conciliarisme, et enfin avec la Contre-réforme, que la représentation est interprétée dans une perspective autoritaire.

Les représentations-incarnations populistes et libertaires

Si la torsion autoritaire de l'incarnation mérite d'être soumise au feu de la critique, les problématiques libérales qui à l'instar de Lefort postulent la désincorporation radicale du pouvoir dans les démocraties de la Modernité sous-estiment inversement les éléments de continuité entre l'Ancien régime et les régimes représentatifs contemporains⁸¹. D'ailleurs, la distinction *Inkarnation/Verkörperung* permet de nuancer l'opposition triviale, courante en France, entre incarnation et représentation⁸². D'un point de vue analytique, le choix d'un terme plus générique dans des langues non latines permet de constituer la représentation-incarnation en idéaltype au-delà de son contexte de naissance dans l'Europe chrétienne, et de passer d'une approche généalogique à une perspective comparative plus globale : l'idée que la représentation permet d'incarner un groupe est en effet loin de se restreindre à celle-ci⁸³.

Un tel idéaltype est notamment fondamental pour comprendre le « populisme ». En Europe, cette étiquette est le plus souvent péjorative et amalgame des traits que rien ne lie logiquement entre eux. Comme l'écrit Jacques Rancière, le populisme « ne sert pas à caractériser une force politique définie (...) Il ne désigne pas une idéologie ni même un style politique cohérent. Il sert simplement à dessiner l'image d'un certain peuple⁸⁴. » Un peuple mû par les émotions primaires, peu rationnel, toujours susceptible d'être manipulé par des politiciens sans scrupules – il vaudrait mieux dès lors le tenir à distance et

79 - Giuseppe Ruggieri, « Alcune considerazioni teologiche sulla *repræsentatio Christi* », art. cité.

80 - La rupture de ce consensus, manifestée par l'élection d'un second Pape, poussa ainsi Nicolas de Cues (1401-1464) à rompre avec le Conciliarisme. Cf. Maurizio Merlo, « *Repræsentatio* ovvero le vicissitudini della concordanza. La dottrina della rappresentanza nel pensiero di Nicolò Cusano », in Massimo Faggioli et Alberto Melloni (dir.), *REPRÆSENTATIO...*, op. cit., p. 79-95.

81 - Philip Manow, *Im Schatten des Königs. Die politische Anatomie demokratischer Repräsentation*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 2008.

82 - Voir par exemple Christian Godin, « Qu'est-ce que le populisme ? », *Cités*, vol. 1, n° 49, 2012, p. 11-25.

83 - Pierre-Etienne Will, « La représentation politique dans la tradition chinoise », in Samuel Hayat, Corinne Péneau, Yves Sintomer (dir.), *La représentation avant le gouvernement représentatif*, op. cit.

84 - Jacques Rancière, « Non, le peuple n'est pas une masse brutale et ignorante », *Libération*, 3 janvier 2011.

réaffirmer le monopole des élites au pouvoir sur la rationalité et la modernité. Or, l'un des arguments les plus fréquents des adversaires du « populisme » est la question de l'incarnation. Celle-ci est mobilisée pour porter trois critiques : le populisme permettrait de jouer sur des ressorts émotionnels d'identification ; sa prétention de représenter le peuple serait exclusive et serait incompatible avec le pluralisme, ce principe de base de la démocratie ; enfin, le populisme aurait recours à une *Inkarnation* théologico-politique pour justifier le pouvoir autoritaire de leaders charismatiques. Au total, l'incarnation populiste répéterait sous une forme atténuée certains travers des totalitarismes du 20^e siècle.

La représentation populiste : le rôle des leaders charismatiques

Plutôt que d'abandonner purement et simplement la notion de populisme, il vaut cependant la peine de comprendre pourquoi elle peut être revendiquée en positif, en particulier par les théoriciens et praticiens de la gauche radicale, et analyser le rôle qu'y joue l'incarnation. Contre la thèse répandue selon laquelle le discours populiste serait vague, Ernesto Laclau réplique que la politique n'est jamais de l'ordre de la démonstration logique⁸⁵. Elle implique intrinsèquement la rhétorique et l'appel aux affects. Évoquer la République, la liberté, la France, les droits de l'homme, le peuple ou les 99 %, dire « Je suis Charlie », fait à chaque fois appel à des émotions ainsi qu'à des imaginaires et des significations qui varient d'un individu ou d'un groupe à l'autre. Ces « signifiants vides », susceptibles d'être associés à des signifiés fort divers, constituent des outils privilégiés pour unifier les demandes dispersées des groupes, et *a fortiori* du peuple. Ils prennent un sens plus précis lorsqu'ils sont placés dans des chaînes d'équivalence avec d'autres mots par une rhétorique qui ne procède guère par démonstration logique. Une chaîne d'équivalences fréquente associe par exemple la représentation démocratique aux élections, au pluralisme, aux droits humains et au libéralisme. Ces signifiants vides et ces chaînes d'équivalences permettent d'articuler la pluralité des interprétations et l'unification de la communauté politique, sans éliminer l'un des deux pôles. Pour employer une autre conceptualité que celle de Laclau, il n'y aurait pas de politique sans représentation symbolique et sans l'effet performatif de celle-ci sur la constitution du groupe représenté. Dans cette optique, Laclau et Mouffe reprennent sous une forme atténuée le schéma ami/ennemi de Schmitt. Là où règne en temps ordinaire un ordre fait de rapports de domination et où la politique est réduite à la technocratie et à l'administration, le populisme remettrait la politique au sens noble à l'ordre du jour en unifiant le peuple contre les élites : la démocratie serait agonistique ou ne serait pas⁸⁶. Le populisme de droite désignerait l'ennemi sur une base ethno-raciale et nationaliste, le populisme de gauche s'attaquerait aux élites socio-économiques au nom d'un peuple politique non essentialisé. Enfin, et l'argument constitue la clef de voute de la théorie populiste, l'efficacité de l'unification symbolique serait inséparable de

85 - Ernesto Laclau, *La raison populiste*, Paris, Seuil, 2005.

86 - Chantal Mouffe, *Agonistique. Penser politiquement le monde*, Paris, Beaux-Arts de Paris Édition, 2014.

l'incarnation de ce combat dans des leaders charismatiques. En cristallisant sur eux les affects et les processus identificatoires, ils démultiplieraient l'efficacité des symboles et permettraient une action politique, légalement contraignante lorsque le leader est en position de pouvoir⁸⁷.

Cette conception de la représentation emprunte largement à la matrice schmittienne, au reste explicitement revendiquée. Jusqu'à quel point est-elle convaincante ? Sa force principale est double. Tout d'abord, elle insiste sur les ressorts émotionnels de la politique. Ceux-ci sont particulièrement importants lorsqu'il s'agit de comprendre la mobilisation des classes subalternes. Celles-ci participèrent de façon active et reconnue au jeu politique institutionnel en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord durant les décennies qui suivirent la Seconde Guerre mondiale, mais ce moment historique ne doit pas nous faire oublier que la norme des gouvernements représentatifs dans l'histoire est plutôt une situation où les classes subalternes sont fort éloignées de la politique officielle, voire mobilisées contre elle. À elle seule, la politique politicienne et la technocratie ne peuvent susciter les passions. La théorie populiste met l'accent sur celles-ci. Dans cette optique, elle fait jouer le rôle de catalyseur aux leaders charismatiques qui incarnent une communauté politique alternative. Ce mode de représentation implique à la fois la présentification d'une absence (un travail de figuration et de symbolisation de valeurs abstraites) et l'exhibition d'une présence (une personne singulière qui se met en scène, une présence corporelle irréductible à un pur symbole, ce qui explique notamment que les résultats électoraux d'un parti diffèrent grandement selon qu'ils présentent tel ou tel candidat)⁸⁸. Or, dans les cas historiques « normaux », c'est-à-dire les plus répandus dans l'histoire, y compris moderne, le rôle de leaders charismatiques dans la mobilisation des classes subalternes est souvent fondamental. L'un des exemples paradigmatiques en est la formation de la plus grande démocratie du monde, l'Inde. Alors que les immenses masses paysannes étaient restées à la marge d'une politique institutionnelle dominée durant des siècles par les conquérants moghols puis britanniques et par les élites indigènes, la force de Gandhi fut de savoir mobiliser les « émotions religieuses archaïques⁸⁹ » du petit peuple et de toucher la corde d'une « politique des profondeurs » (*depth politics*)⁹⁰, transformant le nationalisme des élites en un mouvement de masse qui bouscula le système colonial et déboucha sur l'indépendance. La force de

87 - Chantal Mouffe et Iñigo Errejón, *Construire un peuple : Pour une radicalisation de la démocratie*, Paris, Cerf, 2017.

88 - Sur la différence entre présentification d'une absence et exhibition d'une présence, voir Yves Sintomer, « Les sens de la représentation politique », art. cité ; Roger Chartier, « Le sens de la représentation », *La vie des idées*, Paris, 22 mars 2013 (<http://www.laviedesidees.fr/Le-sens-de-la-representation.html>).

89 - V. S. Naipaul, *India: A Wounded Civilization*, New York, Vintage, 1973, p. 159, cité par Michael Walzer, *The Paradox of Liberation — Secular Revolutions and Religious Counterrevolutions*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2015, p. 21.

90 - Ravi Sinha, « To gain a view of the Elephant — India, history, modernity, and Marx », Marx Bicentennial lecture, Acharya Nagarjuna University, Guntur, 16 mars 2018 (<https://kafila.online/2018/03/22/to-gain-a-view-of-the-elephant-india-history-modernity-and-marx-ravi-sinha>).

Gandhi était telle qu'il pouvait proclamer en 1931, lors de la seconde table-ronde sur l'avenir de l'Inde : « Je prétends représenter dans ma propre personne la vaste masse des intouchables » alors qu'il était membre des castes supérieures⁹¹. Plus tard, lorsqu'il entama une grève de la faim contre le projet d'accorder aux Dalits le droit d'élire séparément leurs représentants, une proposition avancée par Ambedkar, le leader des intouchables et Président du Comité de rédaction de la constitution⁹², celui-ci dut s'incliner – car aucun dirigeant ne pouvait prendre la responsabilité de la mort de Gandhi. Le pouvoir d'incarnation de ce dernier était tel qu'alors qu'il avait démissionné de toute position officielle au sein du parti du Congrès après 1934, il était encore capable de faire peser la balance de façon décisive sur des questions majeures⁹³.

La mobilisation de la politique des profondeurs a joué dans tous les grands mouvements populistes du 19^e et du 20^e siècle. Elle fut également l'un des grands ressorts du mouvement ouvrier. Elle imprègne aussi l'Appel du 18 juin lancé en 1940 par le Général de Gaulle. L'incapacité des élites européennes et de la gauche classique à réactiver une dynamique similaire en ce début de 21^e siècle n'est pas pour rien dans la montée de mouvements populistes de droite, qui jouent sur les réflexes identitaires archaïques de l'exclusion et de la peur de l'autre. Loin d'être incompatible avec la modernité et la démocratie, la politique des profondeurs mobilise des dimensions théologico-politiques qui restent incontournables dans les dynamiques de démocratisation comme de dé-démocratisation. Elle constitue un terrain privilégié de la lutte pour l'hégémonie.

Il n'en reste pas moins que les théorisations de la représentation populiste prêtent elles aussi le flanc à la critique. D'une part, mettre l'accent sur la dimension symbolique de la politique n'empêche pas d'interroger le caractère cohérent ou non des orientations proposées. L'impressionnante force d'incarnation d'un Hugo Chávez coexista avec des politiques publiques qui aboutirent sur le moyen terme à des résultats catastrophiques, y compris pour ceux auxquels elles étaient prioritairement destinées. D'autre part, le pluralisme des prétentions à la représentation constitue un point faible des thèses de Laclau et Mouffe. Cela est d'autant plus problématique que les expériences populistes de gauche ont tendance à condamner les prétentions concurrentes à incarner le peuple comme relevant de la trahison ou de la manipulation de la part d'ennemis intérieurs et extérieurs⁹⁴. Enfin, cette théorisation de la représentation-incarnation a peu de

91 - Cité in Rochana Bajpai, *Debating Difference. Group Rights and Liberal Democracy in India*, New Delhi, Oxford University Press, 2016 [2011], p. 42.

92 - Christophe Jaffrelot, *D' Ambedkar. Leader intouchable et père de la constitution indienne*, Paris, Presses de Science Po, 2000.

93 - Partha Chatterjee, « There is an Indian ideology, But it's not this », in Partha Chatterjee, Sudipta Kaviraj, Nivedita Menon, *The Indian Ideology. Three Responses to Perry Anderson*, Ranikhet/Rai, Permanent Black/Ashoka University, 2015, p. 71. Un raisonnement assez proche pourrait être développé à propos de Juan et Eva Perón, le péronisme étant d'ailleurs le principal cas historique à partir duquel Laclau édifie sa théorie populiste.

94 - Il est vrai que cette tendance à nier le pluralisme des formes de représentation se retrouve dans des courants politiques situés aux antipodes du populisme : pensons à la façon dont les

choses à dire sur la tendance césarienne fortement présente dans nombre d'expériences populistes de gauche, la référence à Carl Schmitt n'étant pas ici sans conséquence. Les théories libérales négligent le plus souvent le caractère constructiviste et les ressorts émotionnels et symboliques de la représentation. Elles méconnaissent le fait que des relations autoritaires entre les classes subalternes et leurs représentants ont souvent permis aux premières de se mobiliser et de s'affirmer dans leurs combats contre les élites. La force des théories populistes est à l'inverse de proposer une conception plus participative et inclusive de la représentation-incarnation, présentée comme une condition pour stimuler le pouvoir d'agir (*l'empowerment*)⁹⁵ des représentés. Elles pèchent cependant par un défaut inverse à celui des libéraux : elles tendent à identifier le politique et l'action des chefs : Laclau va jusqu'à écrire que « l'absence de meneur » équivaut à « la dissolution du politique »⁹⁶. Elles ne questionnent pas le fait que la remise de soi à des leaders peut se transformer en une dépossession des groupes subalternes au profit de ceux-ci, et sont aveugles devant les dérives autoritaires de bien des populismes de gauche⁹⁷. Elles ne proposent guère de critères en fonction desquels des « chefs » pourraient être qualifiés de démocratiques⁹⁸. Tout en critiquant la conception atomiste de la représentation-mandat de type électoral et en s'inscrivant lui aussi dans une vision largement hobbesienne, Bourdieu développe quant à lui une vision plus dialectique et insiste sur le fétichisme de la délégation en écrivant que les représentants « disposent d'un pouvoir absolu de création, puisqu'ils font, d'une certaine façon, exister le groupe en tant que tel, en lui donnant un corps, le leur, un nom, le *sigle*, substitut quasi magique du groupe, (...) des mots d'ordre capables de le manifester (...) Par ce pouvoir (...) ils affirment et redoublent la délégation de pouvoir dont ils font l'objet. Cette circulation (...) est au principe du capital et du pouvoir symbolique que le mandataire (...) détient sur le groupe dont il est le substitut incarné, l'incarnation »⁹⁹.

Les théories populistes peinent également à comprendre que les représentés peuvent s'identifier avec le leader charismatique tout en gardant envers lui une certaine distance. En témoigne cette Vénézuélienne qui avait l'habitude de regarder les émissions politiques d'Hugo Chávez depuis son lit et qui déclare à une chercheuse : « Nous, le Peuple, on aime Chávez, (...) on l'aime toujours,

élites européennes refusent catégoriquement que les initiatives populaires à valeur décisionnelle puissent constituer une forme démocratique légitime d'incarnation du peuple (en l'occurrence dans la partie de celui-ci qui se mobilise dans la votation).

95 - Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 2013.

96 - Ernesto Laclau, *La raison populiste*, op. cit., p. 81.

97 - Marc Saint-Upéry, « Péronisme et chavisme : affinités et divergences », in Bertrand Badie et Dominique Vidal (dir.), *L'état du monde 2018*, Paris, La découverte, 2018.

98 - Jean-Claude Monod, *Qu'est-ce qu'un chef en démocratie ? Politiques du charisme*, Paris, Seuil, 2012.

99 - Pierre Bourdieu, « Le mystère du ministère », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 140, décembre 2001, p. 7-11. Voir aussi « La délégation et le fétichisme politique », in Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, op. cit., p. 260.

qu'il n'abandonne pas ! [Elle envoie un baiser à l'écran] Tu es si beau mon chéri ! [Elle rit] Ay ! Ça oui ça me rend heureuse de le voir, de l'avoir dans mon lit ! [Elle rit de plus belle] le voir dans mon lit ! ! Quand ce n'est pas lui, je m'endors ! [Rires] J'aime Chávez, il est comme ça tu sais ! Je suis avec lui, oui. » Ou cette autre, qui s'exclame : « Moi je considère Chávez comme un fiancé, un fiancé qui sait faire tomber amoureux ; les gens, moi, en tant que femme, ça nous plaît de dire qu'on nous aime ! (...) Ce n'est pas exactement la vérité mais il sait le dire, c'est un homme, un fiancé, mais pas un mari tu vois, on tombe amoureuse du fiancé, le mari c'est pour la vie réelle, lui, c'est un fiancé¹⁰⁰. »

La représentation libertaire : une dynamique interactive

En conséquence, les théories populistes sont incapables de penser des versions plus égalitaires et interactives de l'incarnation. Depuis les années 1990, des mobilisations sociales parfois très fortes, allant de franges du mouvement altermondialiste comme les Black blocs¹⁰¹ jusqu'aux mouvements de type Occupy¹⁰² en passant par les ZAD¹⁰³ ou une partie des mouvements étudiants contre les réformes des universités françaises, ont été marquées par une critique radicale de la représentation qui s'inscrit dans une tradition libertaire. Ces mouvements se méfient des porte-parole qui pourraient s'exprimer et pire encore décider en leur nom. Ils prennent généralement leur décision par consensus (ou du moins par consensus apparent, les personnes moins convaincues renonçant à faire usage de leur droit de veto¹⁰⁴) au cours d'assemblées, retrouvant là la procédure politique démocratique la plus ancienne et la plus répandue dans l'histoire¹⁰⁵. Leur critique du fétichisme de la délégation est principielle (elle diffère donc de celle de mouvements de contestation qui, comme en Allemagne de l'Est en 1989, avançaient le slogan « nous sommes le peuple » (« *Wir sind das Volk* »), pour contester le régime en place sans pour autant exclure l'intronisation de nouveaux représentants légaux). La plupart du temps, leurs porte-parole sont tournants et sont censés porter des décisions prises directement par le groupe. Souvent, ils revendiquent l'anonymat. À la ZAD de Notre-Dame-des-Landes dans les années 2010, tous se présentent avec le prénom ambissexué Camille. Le mouvement hacker Anonymous porte cette exigence à son paroxysme, et utilise le masque symbole du militant anglais Guy

100 - Cité par Clémentine Berjaud, « Sentiment de représentation et identités sociales dans le Venezuela d'Hugo Chávez », Communication au Congrès AFSP de Montpellier, 10-12 juillet 2017.

101 - Francis Dupuis-Deri, *Les black blocs. La liberté et l'égalité se manifestent*, Montréal, Lux, 2009.

102 - Marcos Ancelovici, Pascale Dufour, Héloïse Nez, *Street Politics in the Age of Austerity. From the Indignados to Occupy*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2016.

103 - Margot Verdier, « La perspective de l'autonomie. La critique radicale de la représentation et la formation du commun dans l'expérience de l'occupation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes », Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris-Nanterre, 2018.

104 - Philippe Urfalino, « La décision par consensus apparent. Nature et propriétés », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLV, n° 1, 2007, p. 47-70.

105 - Marcel Detienne (dir.), *Qui veut prendre la parole ?*, Paris, Seuil, 2003.

Fawkes, qui essaya de faire sauter la Chambre des Lords en 1605. De façon significative, ce masque a connu une popularité croissante et il est désormais exhibé spontanément dans des mouvements de protestation aux quatre coins de la planète.

Cependant, quelles raisons peuvent légitimer le fait qu'après des assemblées générales étudiantes plus ou moins suivies, des actions soient entreprises qui soient contraignantes pour le reste de la communauté universitaire, comme le blocage des établissements, des cours ou des examens ? Que des hackers rendent inutilisables des sites Internet ? Que des zadistes bloquent des voies publiques ? L'une des logiques qui permettent de le comprendre est celle de l'action directe d'une avant-garde qui dénonce l'aliénation de la majorité des citoyens. Elle est bien illustrée par un échange entre des journalistes du journal *Il Manifesto* et l'ancien dirigeant des Brigades rouges italiennes, Mario Moretti. Lorsque celui-ci raconte le passage à la lutte armée, Rossana Rossanda et Carla Mosca posent la question : « Mais qui vous le demande ? Qui vous délègue ? » Mario Moretti répond sans détour : « Personne ne nous le demande. On n'a jamais vu une avant-garde demander une délégation. Sur ce point, nous sommes trop léninistes¹⁰⁶. » Cette logique de l'avant-garde, qu'elle soit léniniste ou d'une autre orientation politique, n'est cependant pas exclusive d'une autre. Le parti communiste ne revendiquait-il pas d'être « le » parti de la classe ouvrière en même temps que son avant-garde ? Les militants d'Occupy Wall Street ne déclaraient-ils pas « *We are the 99 %* » ou « *I am the 99 %* », plutôt que « *We are part of the 99 %* » ou « *I am part of the 99 %* » ? Des militants écologistes protestant contre l'implantation d'un ensemble industriel d'éoliennes dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc ne proclamaient-ils pas « Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend¹⁰⁷ », reprenant un slogan utilisé également dans la ZAD de Notre-Dame-des-Landes ? Ma thèse est que ces slogans ne sont pas une rhétorique superficielle et qu'ils expriment une nouvelle configuration historique interprétable avec l'idéaltype de la représentation-incarnation.

Pour mieux le comprendre, la généalogie du masque des Anonymous est instructive. Le mouvement hacker, comme plus généralement de nombreux activistes du Net, est pétri de la culture pop étatsunienne des années 1960¹⁰⁸. Parmi les productions les plus marquantes de celle-ci figurent les portraits en sérigraphie d'Andy Warhol, comme ceux de Marilyn Monroe ou de Mao. Le dessin est toujours le même, mais le jeu des couleurs fait que la sérigraphie est à chaque fois singulière. Ce jeu de combinaison a donné naissance à une notion, le « même » : une figure qui est chaque fois la même et chaque fois différente, par une modification subtile d'un de ses éléments ou simplement par son

106 - Mario Moretti, *Brigate Rosse. Una storia italiana* (intervista di Rossana Rossanda e Carla Mosca), Milan, Mondadori, 2007, p. 35.

107 - Dominique Boury, « Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend », blog, *Médiapart*, 29 juillet 2016.

108 - Frédéric Bardeau et Nicolas Danet, *Anonymous*, Limoges, FYP, 2011.

insertion dans un autre contexte. L'utilisation de « mèmes » est fréquente dans les dynamiques virales qui animent Internet et les réseaux sociaux. Le masque d'Anonymous et de ceux qui l'on adopté est un « mème », répété à l'infini dans des contextes très divers, et il suffit d'utiliser un moteur de recherche comme Google pour s'en apercevoir. C'est aussi le cas pour tous ces manifestants qui portaient des pancartes déclarant « *We are the 99 %* » ou « *I am the 99 %* ». Celles et ceux qui ont assisté aux déclarations des Camille pourraient faire un constat similaire.

Le mode d'incarnation de ces mouvements horizontaux est celui du mème : les personnes qui les représentent sont à chaque fois similaires et à chaque fois singulières. Il diffère donc fortement des pratiques de l'avant-garde léniniste comme des leaders charismatiques populistes, qui tendent à monopoliser le travail de représentation. Ces représentants d'un nouveau type ne bénéficient pas d'un mandat libre, et sont en cela aux antipodes du gouvernement représentatif ; leurs décisions et actions ne lient que celles et ceux qui se reconnaissent en elles, qu'elles aient participé *ex ante* à l'assemblée décisionnaire ou qu'elles se joignent volontairement à une action. Ils n'ont pas de prétention légale à la représentation et constituent donc un cas limite au regard de l'idéal-type de représentation-incarnation que nous avons défini. Ils n'en sont pas moins passionnants en ce qu'ils montrent une dynamique participative où tout un chacun peut être l'incarnation du groupe et où le travail de représentation symbolique n'est pas monopolisé par une personne ou une instance. Un phénomène similaire peut être noté en Chine, où l'expression d'une revendication à la représentation est rare car susceptible de répression. Les groupes formés sur les réseaux sociaux peuvent cependant contourner cette difficulté en faisant que l'expression singulière d'un quelconque des membres du groupe incarne *de facto* une préoccupation partagée par celui-ci, aboutissant à une forme de représentation interactive¹⁰⁹ où la distinction stricte entre représentants et représentés se trouve abolie. Dans une certaine mesure, ces formes nouvelles de représentation-incarnation constituent un écho démocratisé des versions de la *repraesentatio identitatis* qui pensaient la représentation comme participation à un même corps¹¹⁰. Le parallèle est encore plus frappant avec les conceptions des premiers siècles de la chrétienté, lorsque chacun des communiantes représentait le Christ en participant à la cérémonie, ou avec la Trinité chrétienne, dans laquelle chaque personne est susceptible de représenter la même essence divine. Il serait d'ailleurs intéressant de comparer la façon dont le consensus fut pensé comme une condition nécessaire de la légitimité du Concile et les procédures de prise de décision par consensus dans les mouvements libertaires du 21^e siècle.

Les observateurs soulignent souvent les relations de pouvoir qui persistent à l'intérieur du groupe mobilisé, ou le fait que ce mode d'action rencontre des

109 - Thomas Heberer et Anna Shpakovskaya, « The transformation of political representation through digital technologies: The Chinese case and its theoretical implications », *Foreign Theoretical Trends*, 2018 (en chinois).

110 - Hasso Hofmann, « Le concept de représentation », art. cité.

problèmes d'efficacité et de continuité. Si la manière d'y faire face varie selon les cas empiriques, et si la multiplicité de l'incarnation est aussi une force, le défi est la plupart du temps le même : en l'absence d'organisation structurée et de contrainte légale, le consensus et le fait de pouvoir toucher le bout de ses actes sont les seules garanties de l'unité et de la force du groupe. La menace ne consiste pas dans le retrait de la délégation, puisque celle-ci n'existe pas, mais dans la facilité avec laquelle les membres peuvent faire défection, parce qu'ils se découragent ou choisissent de s'investir ailleurs. Je voudrais cependant insister ici sur un autre défi. Les porteurs de slogans comme « *We are the 99 %* » ou « nous sommes la nature » ont une double prétention : incarner le groupe mobilisé mais aussi, plus largement, le peuple (en tant qu'il s'oppose aux élites) ou la nature. Or, en cas de blocage ou de perturbations, leur action s'avère contraignante pour celles et ceux qui sont affectés. L'adhésion consensuelle interne au groupe n'empêche pas que des personnes qui sont extérieures et sont en désaccord avec lui puissent ressentir ces actions comme des coups de force. Si les personnes concernées ne se reconnaissent dans ces actions, les raffinements procéduraux de la décision par consensus font place à une prétention à la représentation-incarnation qui n'a que l'autorité – et tout l'autoritarisme – de l'avant-garde.

Conclusion

Jusqu'au livre séminal de Hannah Pitkin inclus¹¹¹, la théorie politique anglo-saxonne s'est surtout polarisée sur la représentation-mandat, tandis que la démocratie moderne était pensée comme reposant sur l'élection et le gouvernement représentatif. Les élaborations plus récentes constituent des avancées intéressantes mais restent limitées par un usage non réflexif de la langue anglaise et une méconnaissance des autres traditions théoriques. De plus, elles négligent largement la forme de prétention à la représentation qui s'exprime lorsqu'une personne (ou un groupe) prétend incarner l'entité dont elle fait partie. Hasso Hofmann a montré comment cette forme fut conceptualisée légalement dans l'Europe médiévale comme *repraesentatio identitatis*, en particulier dans les conseils des communes, les corporations, les conciles de l'Église et le Collège des princes électeurs du Saint Empire. La matrice que constituait la représentation-identité a donné lieu à maintes variantes, absolutistes et républicaines. Sans ce soubassement, il serait difficile de comprendre une autre configuration historique, théorisée par Burke dès le 18^e siècle, en fonction de laquelle les gouvernements représentatifs font des élus les quasi-tuteurs (*trustees*) de leurs mandants qui bénéficient en conséquence d'un « mandat libre ».

La théorie politique allemande a conceptualisé ce rapport d'incarnation en opposant la *Repräsentation* à la *Vertretung*. Seule la première mériterait vraiment le titre de représentation politique (car tournée vers l'intérêt général et

111 - Hanna F. Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkeley/Los Angeles/Londres, University of California Press, 1972 [1967].

des valeurs transcendantes, publique et permettant la construction d'une communauté politique unifiée), la seconde n'étant guère qu'une « représentation » des intérêts privés (fractionnant du même coup la communauté politique). Carl Schmitt, en particulier, effectue une torsion forte par rapport à la *repraesentatio identitatis*. Il donne à l'incarnation un tour essentialiste et théologico-politique, lie de façon exclusive la représentation symbolique à une version autoritaire de représentation politique et fait de celle-ci un acte démiurgique de constitution de la communauté politique.

L'incarnation est mobilisée de façon encore différente dans deux autres configurations historiques. C'est relativement à elle que se jouent une bonne partie des forces et des faiblesses de la théorie populiste de la représentation développée par Ernesto Laclau et Chantal Mouffe. Si les leaders charismatiques incarnant le peuple et pratiquant une « politique des profondeurs » (Ravi Sinha) ont souvent contribué à la mobilisation des classes subalternes et à leur organisation, ils ont tout aussi souvent conduit à un « fétichisme de la délégation » (Bourdieu) et à une version autoritaire de la relation de représentation. C'est pourquoi les mouvements horizontaux qui critiquent la représentation-mandat ou les leaders charismatiques et qui prétendent incarner une entité plus large (les 99 %, la nature, le peuple) sont un cas limite intéressant. Au-delà de leurs contradictions, ils permettent de comprendre que la représentation-incarnation peut être une dynamique interactive où la différence entre représentants et représentés se trouve relativisée, une situation qui se retrouve dans certaines formes de représentation sur internet, en particulier dans les régimes autoritaires. La situation où la voix des représentés est totalement absorbée dans celle des représentants constitue un cas limite symétrique, et la plupart des dynamiques de représentation s'étagent de fait entre ces deux formes extrêmes.

À partir d'une analyse critique de ces cinq configurations historiques (représentation-identité, représentation de type *trustee*, *Repräsentation*, représentation populiste, représentation interactive libertaire), il est possible de bâtir un idéaltype de la représentation-incarnation. Dans sa forme pure, celle-ci diffère de la représentation-mandat en ce qu'elle n'implique ni un consentement explicite de l'entité représentée à déléguer son autorité, ni une reddition des comptes formelle aux représentés. La personne ou l'entité représentante fait partie de, et est identifiée à, l'entité représentée, comme membre d'un corps civique relativement égalitaire ou comme tête guidant ce corps. Plus systématiquement encore que la représentation-mandat, la relation d'incarnation contribue à la constitution de la communauté représentée, à travers des symboles, une mise en scène de la personne représentante et bien souvent la constitution d'institutions ou d'organisations formalisées. Un nombre important de prétentions à la représentation dans les sociétés contemporaines sont interprétables à l'aune de cet idéaltype, tandis que de nombreuses autres croisent représentation-incarnation et représentation-mandat. Ces dynamiques se retrouvent bien au-delà du Nord global, et il serait passionnant d'analyser d'autres configurations historiques, comme par exemple la façon dont le parti communiste chinois

entend incarner le pays qu'il domine¹¹², afin de tester et d'affiner l'idéaltype que nous avons présenté.

Il faudrait travailler à une théorie qui analyserait dans quelle mesure telle ou telle forme de représentation-incarnation peut contribuer à des dynamiques de démocratisation, et développer des critères normatifs ou prudents qui permettent cette évaluation. En l'absence d'autorisation et de rendu des comptes explicites, il faut se tourner vers d'autres horizons que ceux du contrat social pour en juger. Le critère majeur pour évaluer le caractère démocratique d'une prétention à l'incarnation réside sans doute dans le fait de savoir si elle favorise le pouvoir d'agir des représentés et, plus généralement, des classes et groupes subalternes. Mais il faut convenir que ce programme de recherche reste presque entièrement à mener.

AUTEUR

Yves Sintomer est professeur de science politique, Université de Paris 8, membre du bureau de cette université, chercheur à l'UMR CRESPPA, et *Associate member* au Nuffield College, University of Oxford. Il travaille à une théorie de la représentation politique et de la démocratie dans une perspective globale. Il a publié de nombreux écrits sur la théorie allemande ainsi que sur la question démocratique, dont *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours* (La Découverte, 2011). Ses travaux ont été publiés dans 18 langues.

AUTHOR

Yves Sintomer is professor of political science at Paris 8 University, member of the president's board of this University, member of the research center CRESPPA (CNRS/Paris 8 University/Paris Nanterre University), and Associate member, Nuffield College, University of Oxford. He is presently working on a theory of political representation and democracy in a global perspective. He has published a number of writings about the German theory and on democracy, including *Between Radical and Deliberative Democracy. Random Selection in Politics from Athens to Contemporary Experiments*, Cambridge University Press, 2019 (forthcoming). His writings have been published in 18 languages.

RÉSUMÉ

La représentation-incarnation : idéaltype et configurations historiques

Cet article vise à comprendre des expressions telles que « *We the people* », « *Wir sind das Volk* », « l'État c'est moi », « *We are the 99 %* », « Nous sommes la nature ». La généalogie des prétentions à une représentation qui passe par l'incarnation de la communauté politique dans une personne ou un groupe remonte en Occident au Moyen Âge, voire aux débuts de la chrétienté. Cinq configurations historiques sont tour à tour analysées : la représentation de type *trustee* de la théorie politique de langue anglaise, la *repraesentatio identitatis* médiévale, la *Repräsentation* de la théorie politique allemande, la représentation

112 - Demin Duan, « Making democracy strange again: The meanings of political representation in contemporary China », in Demin Duan et Yves Sintomer (dir.), *Political Representation: A Comparison Europe-China* (en chinois), Peking University Press, 2019 (à paraître).

populiste et la représentation libertaire. Dans une optique wébérienne, l'objectif global est de construire à partir d'elles un idéaltype de la représentation-incarnation. Celle-ci consiste en un rapport dans lequel une personne (ou un groupe) s'exprime et le cas échéant prend des décisions contraignantes au nom d'une entité représentée à laquelle elle s'identifie. Contrairement à la représentation-mandat, la représentation-incarnation ne repose pas sur une volonté explicite et un mandat donné par l'entité représentée.

ABSTRACT

Representation as embodiment: ideal-type and historical configurations

This article attempts to make sense of expressions such as "We the people", "*Wir sind das Volk*", "*L'État c'est moi*", "We are the 99 %", "We are the nature". In Europe, the genealogy of these representative claims that imply the embodiment of the political community in a person or a group dates from the Middle Ages, or even from the beginning of Christianity. Five historical figures are analyzed: the trustee-representation of the Anglo-American political theory, the medieval *repraesentatio identitatis*, the *Repräsentation* of the German political theory, the populist representation and the anarchist representation. Starting with these figures and relying on a Weberian approach, the comprehensive aim of this article is to build an ideal-type of embodiment-based representation. It consists in a relation in which a person (or a group) raise her voice and in some cases makes decisions in the name of a represented entity which she identifies with. These decisions may be compelling for the represented but, contrary to mandated-representation, embodiment-based representation does not rest upon the explicit will of the represented entity, nor upon a mandate from it.